

Paris, le 23/03/2010

*Extrait du Procès Verbal du Conseil Scientifique de l'UFR STEP
du mardi 23 mars 2010*

Le Conseil Scientifique de l'UFR STEP s'est réuni le mardi 23 mars 2010 pour arrêter ses propositions sur les demandes d'équipements pédagogiques 2010-2011.

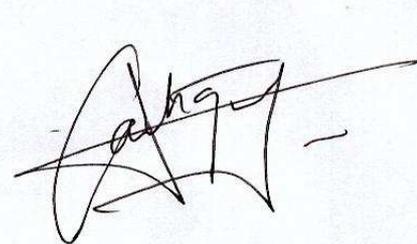
Le conseil souligne la grande qualité des demandes qui lui ont été présentées et propose le classement suivant :

1° demande présentée par A. Fournier pour la jouvence du matériel informatique permettant le pilotage de travaux pratiques de (géo-)physiques. Cet équipement sera utilisé principalement par les étudiants de L2 et L3 en licence STEP, parcours Génie de l'Environnement/IUP et Géosciences Fondamentales (montant demandé = 8900 euros TTC, Bât. Lamarck).

2° demande présentée par S. Jacquemoud pour l'équipement d'une salle informatique pour la formation des étudiants des Masters *Systèmes Spatiaux de Navigation et Géolocalisation* et *Méthodes Physiques en Télédétection*. Elle permettra notamment l'accueil des étudiants du nouveau master M2 *Systèmes Spatiaux de Navigation et Géolocalisation* dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2010 (montant demandé = 14220 euros, Bat. Lamarck. à noter le co-financement de 1/3 apporté par le CNES).

3° demande présentée par J.-P. Cogné pour l'acquisition d'un magnétomètre à proton de terrain, à utiliser dans le cadre des stages d'instrumentation géophysique de Master Pro et Recherche (montant demandé = 6288,80 euros).

Le Président du Conseil Scientifique,



Pierre Cartigny.